

Le devoir de vigilance

L'enjeu pour les Directions Achats : Améliorer la relation fournisseur et devenir le business partner reconnu pour gérer « le capital fournisseur » tout au long de la supply chain.

Selon l'enquête de BPI France « La parole aux fournisseurs », 38% des fournisseurs soulignent que la pertinence des sollicitations RSE n'est pas au rendez-vous et 63% des fournisseurs sondés n'estiment pas leurs clients comme matures concernant les thématiques RSE. Le Devoir de Vigilance, par son périmètre est de nature à faire progresser les organisations achats dans leur mise en place des achats responsables.

L'étude révèle également que 87 % des fournisseurs ne sont pas accompagnés par leurs clients dans leurs démarches RSE. Là aussi, comme exposé et illustré dans ce guide, la bonne gestion du Plan de vigilance par les organisations achats permet de résoudre ce manque grâce au suivi imposé des plans d'actions.

L'obligation de mise en place du Devoir de Vigilance s'accompagnera d'une valorisation des fournisseurs qui gèrent mieux leur exposition aux risques et qui ainsi contribuent favorablement au « capital fournisseur » du donneur d'ordre.

Les 5 obligations sous la responsabilité des Achats

- 1- Réaliser une cartographie des risques liés aux achats**
- 2- Mettre en œuvre des procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants et des fournisseurs**
- 3- Mettre en œuvre des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 4- Mettre en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques liés aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 5- Mettre en place un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre vis-à-vis des activités des sous-traitants et fournisseurs et d'évaluation de leur efficacité**

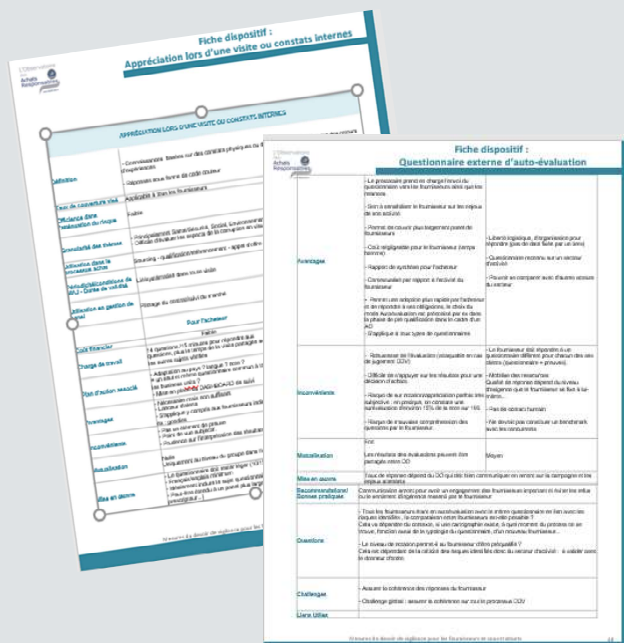
La loi sur le Devoir de Vigilance impose de mettre en place les mesures adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves. Or, les remontées des acheteurs montrent qu'il n'est pas toujours aisé de concilier besoin en efficacité, ressources à disposition et justification auprès des parties prenantes (internes et externes). Les fiches proposées dans cet ouvrage répondent à ces questions.

10 dispositifs sont inventoriés et détaillés dans le livre blanc :

- ✓ Charte ou autre engagement réciproque
- ✓ Clause contractuelle standard /spécifique dans contrat
- ✓ Appréciation lors d'une visite sur site et constat interne
- ✓ Questionnaire interne
- ✓ Questionnaire externe d'auto-évaluation
- ✓ Audit documentaire tierce partie
- ✓ Audit sur site par équipe interne DO
- ✓ Audit sur site par prestataires
- ✓ Systèmes de veille
- ✓ Ecoute de la voix des travailleurs (Worker's voice)

Les éléments qui sont présentés dans les fiches détaillées :

- ✓ Définition et exemples
- ✓ Taux de couverture visé
- ✓ Efficacité dans l'atténuation du risque
- ✓ Granularité des thèmes
- ✓ Durée de validité – Périodicité et conditions de mise à jour
- ✓ Coût et mobilisation des ressources en interne et chez le fournisseur
- ✓ Plan d'action
- ✓ Avantages et Inconvénients
- ✓ Mutualisation possible
- ✓ Phases du processus achats pertinentes
- ✓ Intégration IT/SRM
- ✓ Recommandations de mise en œuvre
- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Challenges, liens Utiles



6 témoignages
 Evolution 2015-2019 du suivi des pratiques sociales et environnementales des fournisseurs par les grandes entreprises (+1000 salariés)
 L'élaboration d'une cartographie des risques RSE par catégorie d'achats
 Les questionnaires RSE internes
 Les audits RSE en commun du secteur bancaire
 Utilisation de la clause contractuelle

14 fiches synthèse pour mener sa démarche de vigilance
 La loi sur le Devoir de Vigilance
 Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?
 Premiers retours d'expérience sur l'application de la loi sur le Devoir de Vigilance
 La cartographie des risques liés aux achats
 L'identification des risques bruts
 L'analyse des risques nets
 La hiérarchisation des risques
 Les procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs
 Les référentiels d'audits sociaux
 Les recommandations liées aux audits
 Les actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
 La démarche PDCA pour mener les plans d'action auprès des fournisseurs
 Comment adapter les mesures de vigilance aux différents contextes ?
 La communication du Plan de Vigilance au niveau de la Direction Achats

Fiche synthèse 1 : La loi sur le Devoir de Vigilance

Entreprises concernées? Plus de 5 000 salariés ou Plus de 10 000 salariés dans le monde

Portée de la loi? Sociétés mères et sociétés contrôlées, Les filiales et les sociétés contrôlées

Domaine d'application? Droits humains et libertés fondamentales, Santé et sécurité des personnes, Environnement

Obligations? 1. Une cartographie des risques, 2. Des procédures d'évaluation, 3. Des actions de prévention, 4. Un mécanisme de reporting, 5. Un dispositif de suivi

Fiche synthèse 2 : Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?

Environnement

- Pollution de l'eau
- Pollution des sols
- Pollution de l'air
- Émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité / Déforestation / Utilisation des sols
- Déchets
- Atteintes aux ressources (énergie, eau, matières premières)
- Nuisances sonores et visuelles
- Gestion des ressources hydriques
- Bien-être animal

Sécurité et la santé des personnes - Impact sur la sécurité physique et morale des personnes et sur leur avenir (risque des personnes dans des situations à risque telles que incendies, séismes, ...)

- Expositions aux produits chimiques
- Travail sur machine
- Risque physique
- Risques psycho-sociaux
- Risque électrique
- Risque biologique

Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales (répète de l'Article L1033 - Difficulté d'identifier les sites pour toutes les zones et tous les endroits - ex en France les risques sur les horaires décalés)

- Travail des enfants
- Liberté d'association
- Discrimination et harcèlement
- Travail forcé (traite des êtres humains, esclavage moderne)
- Légimité du travail (embauches, contrats...)
- Égalité de rémunération
- Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Droit foncier - Accès à la terre - Expropriation
- Sécurité alimentaire
- Vie privée - données personnelles (ex : prestation de commissaires aux comptes données)
- Horaires de travail et rémunération (risque de ne pas voir appliquer ce qui est conventionné fondamentales de l'OIT - et droit local) (salaire décent, salaire...

Fiche synthèse 8 : Les procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

1. Familles d'achats prioritaires identifiées

Les risques liés aux familles d'achats sont identifiés, les familles d'achats sont priorisées, mais à ce stade, aucune information relative aux fournisseurs n'est connue

A	XXXXXX
B	XXXXXX
C	XXXXXX
D	XXXXXX
E	XXXXXX

2. Mise en place de procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

Les procédures sont choisies en fonction du niveau de risque de la famille d'achats

A	XXXXXX
B	XXXXXX
C	XXXXXX
D	XXXXXX
E	XXXXXX

3. Identification des risques ou des atteintes au niveau du fournisseur

Grâce aux procédures d'évaluation, on peut connaître le niveau de risque ou la présence d'atteintes graves chez un fournisseur

Dans les familles d'achats qui sont à priori à risque, on ne connaît alors toujours pas l'état des choses chez le fournisseur pas toujours, c'est pourquoi, cette organisation peut créer des procédures d'évaluation plus adaptées au sein de l'entreprise

→ Dans un souci de priorisation, on peut accorder de renoncer à l'évaluation pour certains fournisseurs qui sont à priori à risque. On ne connaît alors toujours pas l'état des choses chez le fournisseur pas toujours, c'est pourquoi, cette organisation peut créer des procédures d'évaluation plus adaptées au sein de l'entreprise

A noter : les cultures et le soutien créés sont fortement liés à la zone géographique, du fait de la culture. Le risque « Pays » est donc souvent géré par ce...



L'Observatoire
des
Achats
Responsables



**Mettre en place les mesures
adaptées pour gérer le Devoir
de vigilance pour les
fournisseurs et sous-traitants**

Observatoire des Achats Responsables

86 pages

10 fiches dispositifs

6 témoignages

14 fiches de synthèse

Pour obtenir le guide :
contact@obsar.asso.fr

L'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) est une association créée en 2010 qui a pour objectif de proposer un espace privilégié d'échanges, de connaissance et d'approfondissement des bonnes pratiques en matière d'Achats Responsables.

Membre de la Plateforme nationale pour la RSE, l'ObsAR édite des guides pratiques produits par ses groupes de travail, participe à de nombreux événements « achats » et publie annuellement avec OpinionWay le Baromètre des Achats Responsables. Site Internet : www.obsar.asso.fr